

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT**1. Dénomination du médicament vétérinaire**

Toltranil 50 mg/ml suspension buvable pour porcins, bovins et ovins

2. Composition qualitative et quantitative

Un ml de suspension buvable contient :

Substance active :

Toltrazuril 50 mg

Excipients :

Benzoate de sodium (E211)	2,1 mg
Propionate de sodium (E281)	2,1 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. Forme pharmaceutique

Suspension buvable.

Suspension blanche épaisse.

4. Informations cliniques**4.1. Espèces cibles**

Porcs (porcelets âgés de 3 à 5 jours)

Bovins (veaux en élevage laitier)

Ovins (agneaux)

4.2. Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Porcs :

Prévention des signes cliniques de coccidiose chez le porcelet en période néonatale (de 3 à 5 jours), dans les élevages ayant un historique confirmé de coccidiose à *Isospora suis*.

Bovins :

Prévention des signes cliniques de coccidiose et réduction de l'excréition fécale des coccidies chez les veaux à l'étable destinés au renouvellement des vaches productrices de lait destiné à la consommation humaine (vaches laitières) dans les fermes ayant un historique confirmé de coccidiose à *Eimeria bovis* ou *Eimeria zuernii*.

Ovins:

Prévention des signes cliniques de coccidiose et réduction de l'excréition fécale d'oocystes chez les agneaux, dans les fermes ayant un historique confirmé de coccidiose due à *Eimeria crandallis* et à *Eimeria ovinalis*.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue au principe actif ou à l'un des excipients.

Bovins (pour des raisons environnementales) :

Ne pas utiliser chez des veaux de plus de 80 kg de poids vif.

Ne pas utiliser chez les veaux d'engraissement ou veaux de boucherie.

Pour plus d'informations, voir les rubriques 4.5 « Précautions particulières d'emploi, autres précautions » et 5. « Propriétés environnementales ».

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Comme avec tout antiparasitaire, une utilisation fréquente et répétée d'anti-protozoaires d'une même classe peut conduire au développement de résistances.

Il est recommandé de traiter tous les veaux ou agneaux d'un même enclos. Des mesures hygiéniques sont susceptibles de réduire le risque de coccidiose. Parallèlement au traitement, il est donc recommandé d'améliorer les conditions d'hygiène, et en particulier de veiller à l'absence d'humidité et à la propreté. Pour obtenir un résultat optimal, les animaux doivent être traités avant l'apparition des signes cliniques, c'est-à-dire pendant la période prépatente. Un traitement de soutien peut en outre être nécessaire chez les animaux qui présentent déjà les signes de diarrhée associés à une coccidiose clinique.

4.5. Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Aucune connue

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes présentant une hypersensibilité connue au principe actif ou l'un des excipients doivent éviter tout contact avec le produit vétérinaire.

Rincer immédiatement à l'eau toute projection dans les yeux ou sur la peau.

Autres précautions

Afin de prévenir tout effet indésirable sur les végétaux ainsi qu'une éventuelle contamination des nappes phréatiques, le lisier des veaux traités ne doit pas être épandu sans avoir été mélangé au préalable à du lisier de bovins non traités. Le lisier des veaux traités doit être dilué dans au moins 3 fois son poids de lisier de bovins non traités avant d'être épandu dans les champs.

Les agneaux gardés à l'intérieur pendant toute la durée de vie, dans le cadre d'un système d'élevage intensif, ne devront pas être traités à un âge dépassant les 6 semaines ou en cas d'un poids corporel de plus de 20 kg au moment du traitement. Le lisier de ces animaux traités ne pourra être répandu sur la même parcelle de terre que tous les trois ans.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun connu.

4.7. Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie orale.

La suspension buvable doit être agitée avant utilisation.

Afin d'assurer l'administration de la dose correcte, le poids vif doit être déterminé aussi précisément que possible.

Pour obtenir un résultat optimal, les animaux doivent être traités avant l'apparition des signes cliniques, c'est à dire pendant la période prépatente.

Le traitement individuel de l'animal après l'apparition des signes cliniques sera d'un intérêt limité, compte tenu des dommages déjà subis au niveau de l'intestin grêle.

Porcs :

Traitements individuels des animaux.

Traiter chaque porcelet de 3 à 5 jours d'âge avec une dose orale unique de 20 mg de toltrazuril par kg de poids vif, soit 0,4 ml de suspension buvable par kg de poids vif.

Compte tenu des faibles volumes nécessaires pour traiter individuellement les porcelets, il est recommandé d'utiliser un système d'administration avec une exactitude de dosage de 0,1 ml.

Bovins :

Traiter chaque animal avec une dose orale unique de 15 mg de toltrazuril par kg de poids vif, soit 3 ml de suspension buvable pour 10 kg de poids vif.

Lorsque les animaux sont traités collectivement plutôt qu'individuellement, ils doivent être groupés selon leur poids et la posologie adaptée en conséquence afin d'éviter les sous- et sur- dosages.

Ovins :

Traiter chaque animal avec une dose orale unique de 20 mg de toltrazuril par kg de poids vif, soit 0,4 ml de suspension buvable par kg de poids vif.

Lorsque les animaux sont traités collectivement plutôt qu'individuellement, ils doivent être groupés selon leur poids et la posologie adaptée en conséquence afin d'éviter les sous- et sur- dosages.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Un surdosage équivalent à 3 fois la dose est bien toléré chez le porcelet et le veau sains sans signes d'intolérance.

Chez les agneaux, aucun signe de surdosage n'a été observé lors des essais de tolérance chez l'espèce cible après administration de trois fois la dose recommandée en administration unique ou de deux fois la dose recommandée 2 jours consécutifs.

4.11. Temps d'attente

Porcs :

Viande et abats : 77 jours.

Bovins :

Viande et abats : 63 jours.

Lait : ne pas utiliser chez les animaux en lactation producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

Ovins :

Viande et abats : 42 jours.

Lait : ne pas utiliser chez les ovins en lactation producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Antiprotozoaires ; triazines ; toltrazuril.

Code ATC-vet : QP51AJ01.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le toltrazuril est un dérivé des triazinones. Il est actif contre les coccidies des genres *Eimeria* et *Isospora*. Il est actif contre tous les stades de développement intracellulaires des coccidies : mérogonie (multiplication asexuée) et gamétophonie (phase sexuée). Tous les stades sont détruits, son mode d'action est donc qualifié de coccidiocide.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Porcs :

Après administration orale du médicament chez les porcs, le toltrazuril est lentement absorbé avec une biodisponibilité supérieure ou égale à 70 %. La concentration plasmatique maximale (C_{max}) du toltrazuril est de 14 µg/ml et est obtenue après environ 30 heures après une dose orale unique de 20 mg/kg de poids vif. Le métabolite principal est le toltrazuril sulfone. L'élimination du toltrazuril est lente avec une demi-vie d'élimination d'environ 3 jours. L'excration est principalement fécale.

Bovins :

Après administration orale du médicament chez les bovins, le toltrazuril est lentement absorbé. La concentration plasmatique maximale (C_{max}) est de 41,4 µg/ml et est obtenue entre 6 et 48 heures (19 heures en moyenne) après une dose orale unique de 15 mg/kg de poids vif. L'élimination du toltrazuril est lente avec une demi-vie d'élimination d'environ 2,7 jours (64,15 heures). Le métabolite principal est le toltrazuril sulfone. L'excration est principalement fécale.

Ovins :

Après administration orale du médicament chez les agneaux, le toltrazuril est lentement absorbé. Le métabolite principal est le toltrazuril sulfone. La concentration plasmatique maximale ($C_{max} = 64,6$ mg/l) et est obtenue entre 12 et 120 heures (27 heures en moyenne) après une dose orale unique de 20 mg/kg de poids vif. L'élimination du toltrazuril est lente avec une demi-vie d'élimination d'environ 9 jours (5 jours en moyenne). L'excration est principalement fécale.

5.3 Propriétés environnementales

Le toltrazuril sulfone (ponazuril), métabolite principal du toltrazuril, est un composé persistant (demi-vie supérieure à 1 an) et mobile qui affecte la croissance et le développement des végétaux. Compte tenu de la rémanence du ponazuril, l'épandage répété du lisier d'animaux traités peut conduire à son accumulation dans le sol et par conséquent constituer un danger pour les végétaux. L'accumulation et la mobilité du ponazuril dans le sol augmentent les risques de lessivage vers les nappes phréatiques. Voir les rubriques 4.3 et 4.5.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Benzoate de sodium (E211)

Propionate de sodium (E281)

Propylèneglycol

Docusate de sodium
Emulsion de siméticone
Silicate d'aluminium et de magnésium
Acide citrique monohydraté
Gomme xanthane
Eau purifiée

6.2. Incompatibilités

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 12 mois.

6.4. Précautions particulières de conservation

Pas de précaution particulière de conservation.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon en polyéthylène de haute densité, bouchon en polyéthylène de haute densité et joint d'étanchéité en polyéthylène de basse densité : 250 ml de suspension buvable dans une boîte.

Flacon en polyéthylène de haute densité, bouchon en polyéthylène de haute densité et joint d'étanchéité en polyéthylène de basse densité : 1000 ml de suspension buvable.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences nationales.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

KRKA, d.d., Novo mesto,
Šmarješka cesta 6,
8501 Novo mesto,
Slovénie

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

BE-V377352

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

Date de première autorisation : 06/09/2010

Date de renouvellement de l'autorisation : 29/04/2015

10. Date de mise à jour du texte

04/05/2018

À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire